

## Communauté de Communes de la Forêt

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

### Les chiffres clés de l'emploi

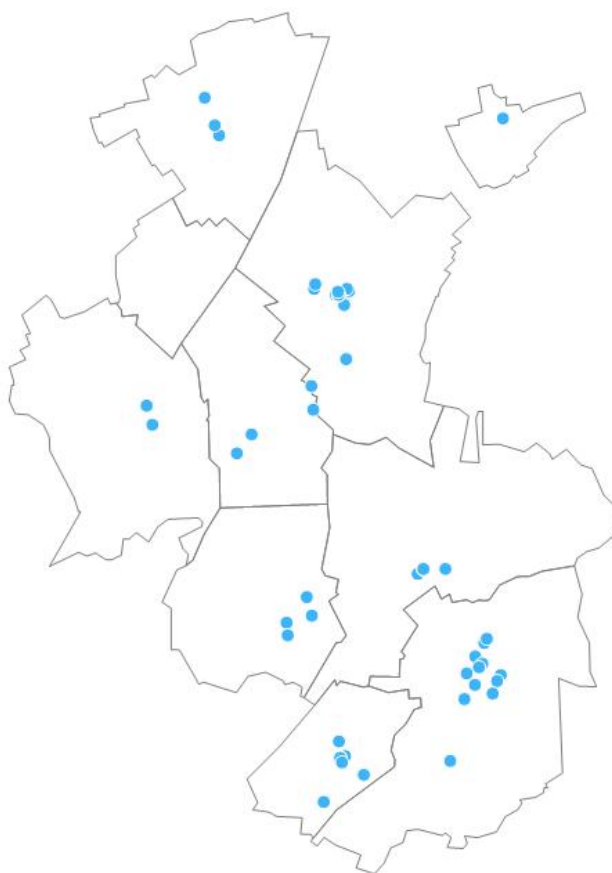
**6,4%** des personnes salariées\* sur le territoire de votre communauté de communes travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS représente **11,5%** des établissements employeurs\*.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont\* :

- L'Action Sociale ;
- Les Activités Financières et d'Assurance ;
- L'Enseignement.

### Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
<b>CC de la Forêt</b>	<b>188</b>	<b>6,4%</b>	<b>43</b>	<b>11,5%</b>
Loiret	24 211	9,7	2 164	10,6%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019